

**ASSEMBLÉE NATIONALE**9 avril 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 282

présenté par

M. Robiliard, Mme Filippetti, M. Amirshahi, M. Pouzol, Mme Carrey-Conte et M. Sebaoun  
-----**ARTICLE PREMIER**

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 114, substituer aux mots :

« Cette formation de jugement »

les mots :

« Le Conseil d'État ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel. C'est bien le Conseil d'État qui statue dans une formation spéciale.